

moins jusqu'au jour où, nos crédits étant épuisés, nous aurons besoin de demander de nouvelles ressources au budget de la ville, qui sera, vous en avez la conviction, en mesure de nous les fournir.

Nous n'avons pas, Monsieur le Maire, à nous défendre d'avoir, pour équilibrer notre second budget, prévu dans les services les réductions que vous n'approuvez pas; elles nous ont été imposées par la décision du Conseil municipal.

En sa séance du 26 décembre dernier, sans ratifier vos promesses et sans prendre d'engagement de nous accorder plus tard un nouveau crédit en cas d'insuffisance de celui qu'il votait, le Conseil a décidé qu'il y avait lieu d'ajourner l'approbation de notre budget et de nous le retourner pour y inscrire des recettes, comme allocation de la ville, une somme de cent trente mille francs au lieu de celle de cent cinquante-quatre mille que nous avions demandée.

Le Conseil s'est basé, pour fixer cette somme de 130,000 fr., sur les crédits de même valeur qu'il nous avait alloués pour l'exercice de 1873, sans tenir compte que rien n'assurait que ces crédits auraient suffi.

Ils étaient insuffisants, comme vous le montrera l'état détaillé des dépenses de 1873. On ne peut, du reste, connaître exactement la dépense totale d'un exercice, que lors de la clôture de son compte administratif.

Vous nous dites, Monsieur le maire, qu'il n'est jamais entré dans les intentions de l'administration ni dans celles du Conseil municipal de diminuer l'importance des services dans les établissements que nous administrons; nous prenons acte de cette déclaration, en regretant qu'elle n'ait pas figuré dans la délibération qui nous faisait connaître le vote d'un crédit réduit à cent trente mille fr.

Cette intention de maintenir les services existants impliquait nécessairement l'approbation des frais. N'est-il pas évident que, si nous devons maintenir des services dont l'importance est déterminée, la dépense qu'exigent ces services est forcée, et qu'elle ne saurait être augmentée ni diminuée par le plus ou le moins d'exactitude dans les prévisions budgétaires de son chiffre? Nos prévisions, d'ailleurs, étaient justifiées: nous le prouverons plus loin.

Nous avons le plus vif désir, Monsieur le maire, d'éviter les différends qui se sont plusieurs fois produits à l'occasion de nos budgets entre les deux administrations municipale et hospitalière. Mais pour que nous puissions atteindre ce but, il faut que nous sachions d'une façon certaine comment le Conseil municipal entend exercer le concours qu'il accorde aux établissements hospitaliers.

Il n'y a que deux alternatives entre lesquelles il faut choisir. Ou le Conseil précise le chiffre d'une allocation fixe, et alors nous devons, comme conséquence logique, proportionner nos secours à cette allocation; ou bien il nous indique l'importance des services qu'il désire nous voir maintenir et, en ce cas, s'engage, quelles que soient les ressources du budget de la ville, à nous donner un subside en rapport avec la dépense qu'il nous impose et que nous avons à justifier au terme de chaque exercice.

Qu'une déclaration catégorique du Conseil municipal nous fasse connaître celle de ces deux alternatives qu'il préfère adopter comme règle de ses rapports avec nous. Quelle qu'elle soit nous nous y en conformerons.

Nous vous prions, Monsieur le maire, de vouloir bien solliciter du Conseil la plus prompte décision possible. En l'attendant nous maintiendrons l'état de nos services tel que vous l'avez approuvé.

Nous avons retardé notre réponse de quelques jours, afin d'être en mesure d'y joindre:

1° L'état détaillé des dépenses de 1873; 2° Un tableau comparatif des prix des diverses fournitures pour 1874.

De ces deux documents que nous vous remettons inclus, il résulte que nos appréciations de dépenses pour 1874 étaient loin

des quittances.

En ce moment, Gandoin parut sur le seuil.

Son pantalon de lasting effloqué par le bas et tout luisant aux genoux, sa vieille redingote usée jusqu'à la corde et boutonnée jusqu'au menton, son chapeau roussâtre et déformé, tout en lui sentait le dénuement, la misère.

Pardonnez-moi si je suis impertinent, fit-il avec un obséquieux salut, j'aurais deux mots à dire à M. Paul Raynal.

Et comme celui-ci s'avançait à sa rencontre:

Merci de vous être souvenu du pauvre Gandoin! poursuivit-il. Ah! cette visite d'hier soir m'a touché jusqu'aux larmes... Voilà, voilà de la bonne et généreuse camaraderie! Elle me donne la hardiesse de vous demander... de te demander, Paul, un service!

CIRQUE RANCY
Aujourd'hui et jours suivants, grande représentation.
Cendrillon ou la pantoufle de verre, grande pantomime féerique en 4 tableaux.
Exercices équestres, comiques et gymniques par tous les artistes.

Comptoir des Fonds publics
70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE
A. DE MEVOLHON
Avances sur Titres
Achat et Vente de Valeurs au comptant
Ordres de Bourse à terme.
Remboursement de coupons sans commission.

d'être exagérées; (nous avions compté les prix de journée à 2 fr. 05 pour l'hôpital et à 1,10 pour l'asile); la moyenne ressortant des dépenses de 1873 est de 2 fr. 29 d'un côté et 1,15 de l'autre), et que l'économie de 6,098 fr. établie en faveur de 1874 par le second document, ne vient que suppléer à l'insuffisance de nos prévisions.

Veillez agréer, M. le Maire, etc.
Signé: BERTEAUX, D. C., F. ERNOULT, L. WATINE-WATINE, L. SCRÉPEL, GRIMONPREZ, CAVROIS, HENRI BOSSUT.

M. Motte-Bossut: Vous l'avez entendu, Messieurs, le prix calculé de la journée, sur lequel les hospices ont fondé leur demande de 154,000 fr., était inférieur au prix réel. Les dépenses sur lesquelles avait été basé ce prix de revient, ne comprenaient que cinq trimestres; le quatrième, celui de fin d'année ayant été plus chargé que les précédents, a majoré sensiblement le prix de la journée et les réductions obtenues sur les adjudications de 1874, compensent à peine la différence que je vous signale. Le chiffre invoqué par la Commission des hospices est et reste donc inférieur à la vérité; il n'y a donc aucune économie à espérer; et partant, sans une augmentation de subside, il y aura forcément une réduction proportionnelle dans le nombre de lits de l'hôpital à la disposition des malades de toute nature.

M. Daudet: Personne de nous n'avait connaissance de la dernière lettre que vient de nous lire M. Motte-Bossut. Je demande que la question ne soit pas discutée aujourd'hui, que le dossier soit renvoyé à la Commission des finances, qui modifiera ou maintiendra ses conclusions, après avoir pesé la valeur des arguments invoqués par la Commission hospitalière.

La suite à un prochain numéro.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille WILLE-MASQUELIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame AGNÈS JOSEPH MASQUELIER, épouse de Monsieur PIERRE JOSEPH WILLE, décédée à Roubaix, le 4 mai 1874, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 6 mai, à 9 heures 3/4 du matin, en l'église Notre-Dame.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue St-Pierre, 38.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 5 mai 1874, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur ANTOINE EDOUARD HUMEZ, lieutenant de la 1^{re} compagnie des Sapeurs-Pompiers, décédé à Roubaix, le 13 avril 1873, dans sa cinquante-cinquième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

Un incident qui a failli prendre les proportions d'un événement a eu lieu dimanche aux Platanes, à Prépignan. Pendant qu'une foule nombreuse écoutait la musique, une voiture s'est introduite, contre l'usage, dans la grande allée et le bruit s'est répandu que cette voiture renfermait le général carliste Saballs. La foule s'est ruée sur la voiture, la police est accourue, et le tumulte était à son comble. Heureusement des amis sont arrivés et ont fait promptement éloigner la voiture. Voici l'explication de ce fait:

Le général Saballs, sortant de la ville dans une voiture de louage, et entendant de loin la musique militaire, dit au cocher de la faire passer à proximité de la musique pour pouvoir l'entendre un instant. Au lieu de suivre la route des jardins, le cocher se lança étourdiment au milieu de la promenade.

A propos d'une élection dans un district anglais, s'est élevé un procès relatif à une pétition signalant des abus électoraux.

Voici un échantillon de l'un des interrogatoires:

Le président au témoin, ouvrier illettré. — Savez-vous quel parti gouverne actuellement le pays?

Le témoin. — Dame! je pense que ce sont les jaunes.

Le président. — Qu'appellez-vous les jaunes?

Le témoin ne répond rien et semble réfléchir profondément.

Quelqu'un dans l'auditoire. — Il veut dire la dynastie d'Orange. (Rires prolongés.)

Le président. — Pensez-vous que M. Daudet...

Le témoin, très perplexé. — Ma foi, sir, je n'en sais trop rien.

Le président. — Vous n'en avez rien?

Le témoin. — Je n'en sais trop rien; je n'ai pas la compréhension facile.

Le président. — Donc, lorsque vous avez voté, vous ne saviez pas pour quel parti vous votiez? Vous ne connaissiez pas même la couleur de votre parti?

Le témoin. — Je suis radical. Le jaune est la couleur des radicaux. (Hilarité dans l'auditoire.)

Le président. — Et quelle est la couleur des autres partis, suivant vous?

Le témoin. — Le bleu. (Explosion de rires.)

Le président. — Et puis encore? connaissez-vous une autre couleur?

Le témoin. — Non, monsieur.

Le président. — Et qu'est-ce que les bleus?

Le témoin. — Je ne sais pas.

Le président. — Aviez-vous déjà entendu parler de M. Diercéli?

Sile ce du témoin.

Le président. — Savez-vous quel est en ce moment notre premier ministre?

Le témoin. — Non, monsieur, je ne sais pas.

Le président. — C'est M. Gladstone. En avez-vous entendu parler?

Le témoin. — Oh oui! je connais beaucoup M. Gladstone.

Le président. — Et quel parti représente-t-il?

Le témoin. — Je crois que c'est le parti radical.

Le président. — Et quelle est l'opinion des radicaux?

Le témoin. — C'est d'être le meilleur parti (Bryanté hilarité).

Le président au tribunal. — Et voilà un des électeurs que nous a donnés la loi de 1867! J'étais certain de savoir à quel point d'ignorance certains de ces électeurs pouvaient parvenir. Témoin, allez vous asseoir!

TRIBUNAUX

On a appelé samedi, à la première chambre du tribunal civil de la Seine, une affaire Guizot contre l'impératrice, au nom et comme tutrice de son fils mineur. M. Guizot ayant appris que son fils avait reçu de l'empereur Napoléon III, il y a quelques années, une somme de 50,000 francs, a fait des offres réelles de pareille somme avec les intérêts, et il demande au tribunal de prononcer la validité de ces offres. A l'appel des causes, l'affaire a été remise à huitaine.

La cour d'appel de Rouen a confirmé le jugement rendu par le tribunal d'Evreux dans le procès intenté à l'Union républicaine par M. le duc de Broglie.

Le Figaro annonce que trois procès en diffamation lui sont intentés en même temps. On lui demande pour ces trois affaires réunies, 340,000 francs de dommages-intérêts.

NOUVELLES DU SOIR

On nous écrit de Paris, ce matin:

Ainsi que l'avaient fait pressentir les dépêches adressées au comité des assureurs du Havre, le transatlantique Amérique, remorqué par le Neptune et suivi par le Jean-Bart, est parti samedi soir de Plymouth, sous le commandement du capitaine Français de la Compagnie transatlantique, avec cinquante hommes. Il a fait la traversée vent debout, mais avec beau temps. Arrivé en rade au Havre hier matin, il a fait son entrée dans le port à 10 heures 30 min. sans accident. Une foule émue et silencieuse assistait à cette opération.

La souscription du sou des chaumières placée sous la présidence de Mme Thiers vient de clore ses travaux. L'œuvre a recueilli 731,582 francs et a reconstruit 766 chaumières.

Les chaumières reconstruites par les soins des municipalités ou par les habitants eux-mêmes s'élevaient à un chiffre au moins égal.

Hier matin une députation des français résidant au Chili est allée présenter à M. Thiers un album magnifique couvert de signatures, et une grande médaille en or portant la date de la libération définitive du territoire.

M. Thiers, après avoir répondu à l'adresse des députés, leur a exposé ce qu'il a fait et ce qu'il eut voulu faire encore. « Il n'est pas tout à fait juste de prétendre, a-t-il dit, qu'il n'y ait rien de fait. J'ai été opposé à la République; car, à bien examiner, qu'est-ce qu'une monarchie constitutionnelle bien organisée, sinon une République sage-ment réglementée. »

PETITE BOURSE.

Petite bourse du dimanche 95,07 1/2.

Dépêche Télégraphique (Service particulier du Journal de Roubaix).

LA GUERRE CARLISTE.
Hendaye, 2 mai, soir. — Suivant le récit d'un témoin oculaire, récit qui demande confirmation, les carlistes concentrés entre Portugaleta et Bilbao ont été attaqués ce matin à cinq heures par les républicains. Le combat a été acharné. Les détails manquent.

Madrid, 3 mai, 4 h 20 matin. — La Gaceta publie un décret date de San-Martin, le 25 avril, appelant au service militaire tous les jeunes gens qui ont eu 19 ans accomplis le 31 décembre dernier.

Madrid, 3 mai, 9 h matin. — La Gaceta, confirmant les nouvelles annoncées hier, publie un télégramme de Santander, 2 mai, 6 h. 35 soir, portant qu'un télégramme du commandant militaire de Castro-Urdiales, annonce l'entrée des troupes à Bilbao.

Le capitaine général de Burgos annonce que 24 carlistes se sont présentés sollicitant l'amnistie; plus de 120 se sont présentés aussi dans la Nouvelle-Castille.

La Gaceta publie de nombreux télégrammes félicitant le gouvernement pour la victoire remportée dans le nord sur les carlistes.

Madrid, 3 mai. — Hier, après la cérémonie de la commémoration du 2 mai 1808, l'Ayuntamiento est allé en corps féliciter le ministre de la guerre, de la victoire de l'armée du Nord, et le priant de transmettre leurs félicitations au maréchal Serrano et à l'armée. Le général Zabala a remercié l'Ayuntamiento, déclarant qu'il n'avait ni intérêt ni opinion politique dans le poste qu'il occupait, et que son unique aspiration était de réunir toutes les ressources nécessaires à l'armée pour rétablir la paix dans le pays.

Le maréchal Serrano entrera aujourd'hui à Bilbao; les troupes du troisième corps sont entrées à Bilbao hier à cinq

heures et demie du soir; les carlistes sont en débandade; ils paraissent se diriger vers las Amescuas, par le Guipuzcoa.

Madrid, 3 mai. — Hier soir, tout Madrid a illuminé à l'occasion des victoires du Nord.

L'ex-député intransigeant Santa-Maria a été arrêté hier et conduit à la prison militaire.

Le général Jovellas est arrivé à Madrid.

Madrid, 3 mai, 1 h. 18 soir. — D'après la Iberia il serait question d'occuper militairement les provinces basses et la Navarre, de créer une armée d'opération destinée à parcourir tout le territoire jusqu'à la complète destruction des bandes carlistes.

Le télégraphe est établi jusque Portugaleta depuis hier.

Madrid, 3 mai, 7 h. 45 soir. — Aujourd'hui a eu lieu une tentative d'assassinat contre M. Pi-y-Margall. L'assassin est entré chez lui, prenant prétexte d'une recommandation de la part du ministre de la justice. Arrivé en sa présence, il lui a tiré deux ou trois coups de revolver; mais l'ayant manqué, il s'est tué lui-même.

Les nouvelles du Nord manquent depuis ce matin par suite de la pluie, qui a interrompu presque complètement les communications télégraphiques sur la plupart des lignes.

DERNIÈRE HEURE

Tours, 4 avril.
Le maréchal de Mac-Mahon est arrivé ici ce matin, à 6 heures. La ville est entièrement pavoisée.

Bayonne, 4 avril.
Les avis carlistes continuent l'entrée du maréchal Combe à Bilbao. Ils disent que devant la nombreuse artillerie républicaine, ils ont dû abandonner leurs positions.

HAVAS.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Havre, 4 mai.
(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulleau-Desbonts.)

Demande insignifiante, marché calme soutenu.

Liverpool, 4 mai.
(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulleau-Desbonts.)

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York 4 mai.
Livrable en hausse de 1/16 à 1/8.

Recettes du premier jour 4 000 b.

Avis divers

ANVERS, 2 mai. — Laines de la Plata: (Avis de MM. H. Melges et J. J. Melges.)

La seconde série de nos ventes publiques trimestrielles de cette année a commencé le 29 avril. Les quantités offertes jusqu'à hier soir, se composent de:

Exposé.

Vendu

6447 balles de Buenos Ayres. 5789 bal.

255 » M-Videot E-R 130 »

483 » Cap. 315 »

96 » diverses. 26 »

7279 balles. 6260 bal.

Les quantités restant à passer sous le marteau du 4 au 9 mai, jour de clôture des ventes, s'élevaient à environ 10 400 b. laine de Buenos-Ayres; 1,600 b. Montevideo et Entre-Rios et 676 b. diverses dont 200 b. Cap. Ensemble 12,670 b.

Voici l'ordre de vente de la plus prochaine séance:

Mardi 5 mai, 4 h de relevé.

(Par les courtiers H. Melges et J. J. Melges.)

D'ordre de MM. Burge et Co: 2,100 b. de Buenos-Ayres; 160 b. Pray Buenos; 3 balles Montevideo; 54 b. Russie et 27 b. laine lavée.

D'ordre et pour compte de qui il appartiendra: 9 b. laine de Turquie.

Compagnie des chemins de fer de la Vendée

ÉMISSION

36,000 OBLIGATIONS

Rapportant 15 fr d'intérêt

Payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre

REMOUSABLES A 500 FR.

(Autorisée par Décret ministériel du 17 juin 1873)

PRIX D'ÉMISSION: 235 FRANCS

PAYABLES COMME SUIV:

30 fr. en souscrivant;

50 le 30 mai 1874, après la répartition;

75 le 1^{er} août 1874;

80 le 15 septembre 1874, contre la remise des titres définitifs, soit nominatifs, soit au porteur, au choix des souscripteurs.

Le coupon à échoir le 1^{er} octobre 1874 sera reçu en déduction du dernier versement.

Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements, avec l'application d'un escompte de 6 0/0 l'an.

Les versements en retard seront passibles d'une retenue calculée à raison de 6 0/0 l'an.

En tenant compte de l'intérêt couru depuis le 1^{er} avril et de la bonification d'intérêt sur les sommes versées, le prix de ces obligations ressort net à 229 fr. 19, rapportant 15 francs d'intérêt annuel; soit un placement à 6.5400.

Le réseau des Chemins de fer de la Vendée se compose de 660 kilomètres sur lesquels 300 kilomètres sont en exploitation, et 360 kilomètres de Chiron à Tours, seront terminés dans les premiers mois de l'année 1875.

Le réseau de la Vendée, le plus important, avec celui des Charentes, de tous ceux qui aient été concédés en dehors des six grandes Compagnies, traverse sept départements des plus riches du centre et de l'ouest de la France. — Depuis la concession de la ligne de Tours à Montluçon, ce réseau met l'Océan en communication avec le chemin de fer de Lyon et avec tout le Midi de la France.

GARANTIE DES TITRES

300 kilomètres en exploitation;

50 kilomètres en voie d'achèvement;

24,000 Actions, représentant un capital de 12 millions, sur lesquelles il reste à verser.

2,600,000 fr.

Subventions et remboursements par l'Etat.

20,030,000

La Compagnie de la Vendée est, de toutes les Compagnies françaises, celle qui a à servir kilométriquement les plus faibles intérêts d'emprunt; le nombre des obligations émises jusqu'à ce jour ne s'élevant qu'à 83,000.

Ses obligations sont cotées aux Bourses de Paris, Lyon et Marseille.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les 11 et 12 mai 1874

Au siège social de la Compagnie;

13, rue Lafayette, à Paris, et, sur la ligne, dans ses gares et stations:

Au Crédit agricole, 17 et 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris;

A la Société des Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra, à Paris;

A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire, à Paris.

Et en province, dans les Succursales et chez les Correspondants de ces divers établissements, qui sont chargés du paiement des Coupons des Obligations de la Compagnie, à leurs échéances, sans frais pour les Obligataires.

On peut verser également à la Banque de France et dans ses Succursales, au Crédit de la C^{ie} des Chemins de fer de la Vendée ou des Etablissements ci-dessus désignés.

6344

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine

licieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,311.

Vervant, le 23 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni votre Revaléschiere m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminent vert de votre Revaléschiere m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé

Cure N° 45,270.

PITHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence. (Alpes-Maritimes) juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revaléschiere, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Meyffret, curé

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, de 2 fr 25 c; de 376 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Dr BARRY et Co., 26, Place Vendôme, à Paris.

4075— p.

TAMAR INDIEN